

« Du jeudy troisieme janvier MVI^e cinquante huit,
« apres midy en l'hostel commun de la ville de Lyon, y
« estans messire Jacques Guignard, seigneur de Belleveue,
« vicomte de S^t Priest, conseiller du Roy en ses conseils,
« président de Sa cour des aides et finances de Daulphiné,
« prevost des marchans, noble Noel Costart, bourgeois,
« Pierre Bollioud, escuyer, conseiller du Roy, son premier
« et plus ancien advocat en la seneschaussee et siege
« presidial de cette ville, conseiller au parlement de Dombes
« et Pierre Rambaud, aussy escuyer, seigneur de Cham-
« prenard, Blacé, la prevosté de Salles et autres places,
« l'un des gentilzhommes servans de sa majesté, eschevins
« de ladicte ville et communaulté de Lyon.

« Mandement pour Martin Hendrecy, maistre sculpteur
« ordinaire de ladicte ville, de la somme de mille livres tz.
« que lesdicts sieurs luy ont ordonnée pour avoir posé
« les deux tables d'airain au fondz de la salle basse de
« l'hostel de ville du costé de la pollice, dans lesquelles sont
« inscrites l'harangue ou privilege faicte par l'empereur
« Claudius, avec les ornemens de sculpture et tables de
« pierre dure qui sont autour, ainsy qu'est porté par le
« prisfaict que luy en a esté passé par le Consulat, devant
« m^e Jasserant, notaire Royal, le cinquiesme decembre
« dernier. Et rapportant coppie collationnée dudict prisfaict
« avec ce present mandement et quittance. »

La *Table de Claude* était fixée contre le mur latéral du grand vestibule à main gauche en entrant, dans le vaste panneau à bordure sculptée qui existe encore et contre lequel est placée la figure en bronze du Rhône provenant du piédestal de l'ancienne statue de Louis XVI, érigée sur la place de Bellecour et détruite en 1792.